

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 008-3684/18/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association La Maison de l'Emploi de Marseille pour 2018 - Approbation d'une convention MET 18/7083/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives,

Les questions d'accès à l'emploi en transports en commun, les services de Conseil en Mobilité spécifiques que requièrent les publics en recherche d'emploi ou en démarche d'insertion, ainsi que les préoccupations des employeurs quant à l'attractivité des bassins dans lesquels ils pourvoient de l'emploi, constituent un des angles de prise en considération de ces enjeux.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser la promotion de toutes les mobilités vers l'emploi, ainsi que le conseil et l'accompagnement nécessaires aux publics en recherche ou en insertion, par la mise en place d'un soutien financier.

L'association La Maison de l'Emploi (MDE) créée en 2006, a pour objectif l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle. Dans le cadre de ses objectifs, elle porte depuis 2010 un ensemble d'actions tournées vers la mobilité durable, visant à promouvoir les mobilités à destination d'un public en recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, en se rapprochant des employeurs potentiels notamment par des démarches spécifiques à des filières ouvertes aux actions d'insertion de la MDE.

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à l'usage de toutes les mobilités adaptées à son public, en pratiquant également un travail de cohésion entre différents acteurs et leurs services en matière de mobilité inclusive.

Signé le 18 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018

Conscients de l'intérêt d'aborder ces questions de manière globale et multi partenariale, les actions de l'association soutenues au titre de la compétence Mobilité et Transports par la Métropole Aix-Marseille-Provence se répartissent et définissent comme suit :

- Meet-up Mobilité (*ou Action 1*)  
Animation de groupes de travail thématiques et multidisciplinaires, permettant une veille, une co-construction et mise à jour des actions et orientations prises par les employeurs, les collectivités, professionnels de l'emploi et opérateurs de mobilités.
- Trophée Entreprises (*ou Action 3*)  
Impulser des initiatives dans le domaine de la mobilité au sein des entreprises en fédérant des salariés autour d'un événement commun.
- Plan de Mobilité Filière (*ou Action 4*)  
Permettre l'emploi de publics peu ou pas qualifiés sur des postes nécessitant un fort besoin en mobilité par l'intégration de la mobilité durable et inclusive travers des plans de mobilité réalisés par filières.
- Plateforme de Mobilité collaborative (*ou Action 6*)  
Valoriser les solutions de mobilité durable et mieux orienter les publics spécifiques de la Maison de l'Emploi par la mise à disposition d'un espace d'échanges.
- Accompagnement « mobilité » à la politique de recrutement (*ou Action 7*)  
Visant à accompagner des recruteurs dans la prise en compte et l'intégration des problématiques liées à la mobilité des futurs salariés, publics en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle, dans leurs plans de recrutement.
- Mise en œuvre d'un outil de valorisation des données et de l'action de la MDE (*ou Action 8*)  
Faciliter le recueil et l'analyse professionnels des données de la MDE et de ses partenaires, afin de disposer de diagnostics, d'évaluation des mesures mises en œuvre par la MDE et ses partenaires, disposer de résultats sur l'impact des différentes actions liées à la mobilité, conduites sur les publics bénéficiaires, tant au niveau quantitatif que qualitatif.  
Cet outil est indispensable pour la mesure et le suivi ainsi que pour la mise en œuvre des outils dispensés par la MDE, afin de jouer un rôle d'observatoire sur le thème mobilité/accès à l'emploi dans le cadre notamment du travail sur les filières d'activité
- Centrale de Mobilité – Accompagnement à la mobilité des publics en insertion (*ou action 9*)  
Accompagner les publics en insertion et les salariés précaires vers l'emploi et/ou la formation par la levée du frein mobilité.
- Accompagnement à la mobilité des habitants des QPV du nord et du centre-ville de Marseille (*ou action 10*)  
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants des QPV en agissant sur leur mobilité en synergie avec les acteurs du territoire et les habitants eux-mêmes.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement des mobilités durables, afin de consolider et poursuivre le déploiement du plan d'actions en faveur de l'accès à l'emploi et d'une meilleure mobilité pour l'insertion professionnelle, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter une aide de 91 000 € à l'association sous la forme d'une subvention par le biais d'une convention annuelle.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Signé le 18 Mai 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- L'avis de la commission de suivi et cohérence des subventions aux associations ;
- L'information au Conseil de Territoire.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le programme d'actions Mobilité de l'association Maison de l'Emploi.

**Article 2 :**

Est attribuée une subvention de 91 000 euros à l'association Maison de l'Emploi.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer une convention d'objectifs relative à l'exercice 2018.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 18 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018